



MONTMORENCY

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX / ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Secrétariat Général

Montmorency, le 29 janvier 2026

MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL, EST PRIÉ(E) DE BIEN VOULOIR ASSISTER A LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE :

MERCREDI 4 FEVRIER 2026 A 20H00

**SALLE DES FÊTES
3, AVENUE FOCH**

*La séance sera retransmise en direct sur la page Facebook de la ville :
<https://www.facebook.com/VilledeMontmorencyOfficiel/>*

---oOo---

ORDRE DU JOUR

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- COMMUNICATIONS DU MAIRE
- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025
- DELIBERATIONS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
2. Octroi d'avantages en nature
3. Modification du tableau des effectifs

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4. Commission Communale pour l'Accessibilité – Rapport annuel 2025

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX – FINANCES

5. Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2026

..../....

Secrétariat général

Téléphone : 01 39 34 98 66

Fax : 01 34 12 18 65

Courriel : directiongenerale@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

2, avenue Foch

BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

2, avenue Foch

95160 Montmorency

DIRECTION DE L'EDUCATION

6. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) à Monsieur Maxim KOSIEROCKI pour l'obtention du permis de conduire B
7. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) à Madame Eva BRETON pour l'obtention du permis de conduire B
8. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) à Madame Noémie JACQUET pour l'obtention du permis de conduire B
9. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) à Monsieur Léo DEVES pour l'obtention du permis de conduire B
10. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) à Madame Angèle TRONVILLE TOBIAS pour l'obtention du permis de conduire B
11. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) à Madame Dounia CAMU pour l'obtention du permis de conduire B
12. Attribution d'une Bourse Projet Jeune (BPJ) à Madame Shayna MARTIN pour l'obtention du permis de conduire B

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**13. Avenant n°1 à la convention de gestion en flux avec BATIGERE**

- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



Maxime THORY
Maire de Montmorency

NB : Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du CM, les conseillers qui désireraient poser des questions orales devront les déposer au plus tard le lundi 2 février 2026.

Les dossiers sont consultables, conformément à l'article 5 du Règlement intérieur du CM adopté en séance le 10 décembre 2020.